



Examen de l'OSSNR n° 2020-01

Le 1^{er} mars 2021

L'honorable Marc Garneau
Ministre d'Affaires mondiales Canada
125, promenade Sussex
Ottawa, ON, K1A 0G2

Objet : Examen du Programme d'établissement de rapports sur la sécurité mondiale

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR), j'ai le plaisir de vous soumettre le premier examen que l'Office consacre à Affaires mondiales Canada (AMC), lequel a été réalisé en vertu de l'alinéa 8(1)b) de la *Loi sur l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de surveillance*. L'examen s'est concentré sur les activités du Programme d'établissement de rapports sur la sécurité mondiale (PERSM), et le rapport qui en découle vous est remis en application de l'article 34 de la Loi sur l'OSSNR.

L'OSSNR a choisi de réaliser cet examen puisque le PERSM constitue un élément clé de la présence d'AMC à l'étranger, et qu'il est mandaté et financé pour collecter de l'information en matière de sécurité ouvertement. En outre, les clients du PERSM estiment que le Programme est à la fois unique et utile pour le gouvernement du Canada.

Bon nombre des États accréditaires où les agents du PERSM sont en poste ont de piètres antécédents en matière de droits de la personne ou constituent des environnements où la surveillance des étrangers, voire des citoyens est monnaie courante. Ainsi, la façon dont ces États accréditaires perçoivent les activités du PERSM a une incidence directe sur les risques d'atteinte à la réputation du Canada et de ses alliés, à celle des ministères et organismes canadiens, notamment le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), à celle des agents du PERSM et, enfin, à celle des contacts locaux qui aident à la collecte d'information du Programme.

L'examen a donné lieu à une série de conclusions et de recommandations qui figurent dans le rapport ci-joint, certaines évoquant les obligations juridiques énoncées dans la *Convention de Vienne sur les relations diplomatiques*.

L'OSSNR considère que cet examen est extrêmement sensible.

n'ont pas été examinés dans le menu détail aux fins du présent examen, nous croyons que les conclusions et les recommandations formulées dans le rapport mériteront néanmoins d'être lues et comprises. Comme l'interprétation que certains États étrangers feront de ce rapport pourrait être contraire à la nôtre, nous nous garderons, pour l'heure, de rendre publiques nos conclusions et nos recommandations.

En application des dispositions de l'article 15.1 de la Loi sur l'OSSNR, nous mettrons la version classifiée du présent rapport d'examen à la disposition du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR), dans la mesure où il se rapporte au mandat que celui-ci exerce. Or, nous envisageons préalablement de consulter les responsables d'AMC en vue de procéder à l'expurgation qu'exigent les dispositions des articles 14 et 16 de la Loi sur le CPSNR.

Le présent rapport d'examen contient un certain nombre de recommandations. Ainsi, nous demandons que le gouvernement réponde pour indiquer s'il accepte ces recommandations et, le cas échéant, comment il envisage de les mettre en œuvre. Nous travaillons avec vos responsables et avec le Bureau du Conseil privé dans le but d'établir une approche normalisée sur ce plan. Il sera essentiel que les recommandations soient analysées en profondeur pour veiller à ce que le travail de l'OSSNR produise les résultats escomptés conformément au principe de responsabilisation des institutions gouvernementales.

Tenant compte des enjeux soulevés dans le cadre de l'examen, nous avons l'intention de remettre une copie du rapport au ministre de la Sécurité publique, au sous-ministre de la Sécurité publique, au directeur du SCRS et au conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du Premier ministre au cours des prochains jours.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour vous remercier, vous et votre équipe, pour l'assistance fournie au cours de cette période cruciale. Si vous souhaitez discuter de l'examen ou si vous souhaitez poser des questions ou encore formuler des commentaires, je me tiendrai à votre entière disposition.

Cordialement,

L'honorable Marie-Lucie Morin, C.P., C.M.

Présidente intérimaire, Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement

C.C. : Marta Morgan, sous-ministre, Affaires étrangères